

Informations de la Mairie - Informations pratiques

Un peu de civisme

Comme chaque année, en cette période où les beaux jours se sont installés, **nous vous rappelons les horaires à respecter, fixés par arrêté municipal**, pour l'utilisation des engins à moteur thermique ou électrique :

- les jours ouvrés (du lundi au vendredi) de 7h à 19h,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30,
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

En vous conformant à ces plages horaires, vous contribuerez à entretenir de bonnes relations avec votre voisinage. Pensez-y avant de mettre votre tondeuse en route !

Photos anciennes de Villecerf

Pour le site Internet que nous construisons, la **mairie recherche d'anciennes photos de notre village**. N'hésitez pas à nous les prêter, nous vous les remettrons très vite. Vous pourrez les déposer au secrétariat de mairie ou les envoyer par courriel à l'adresse mairie.villecerf@wanadoo.fr.

Conciliateur de justice

La conciliation permet de faciliter gracieusement le règlement des différends en dehors de toute procédure judiciaire. **Un Conciliateur de Justice a été nommé** pour le canton de Moret. Il assure un accueil lors des permanences des 2^{èmes} et 4^{èmes} lundi de chaque mois de 14h15 à 17h à la mairie de Moret, 26 rue Grande. **Permanence téléphonique 01 60 73 51 51.**

Déclaration d'impôts en ligne

Cette année, **la date limite** de dépôt des déclarations en ligne, pour notre département, **est fixée au 23 juin 2011**. Faites un geste éco-citoyen en abandonnant la déclaration sur papier. Connectez vous sur <http://www.impots.gouv.fr>

Appel aux bonnes volontés

La commune de Villemer fait appel aux bonnes volontés pour participer à l'organisation de la Fête de la Terre qui se déroulera les 27 et 28 août sous couvert de l'association communautaire "Fêtes en Seine et Loing". Renseignements : 01 64 24 93 08.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

14 mai : François DEYSSON

21 mai : Jacques ILLIEN

28 mai : Béatrice de ROYS ROBINSON

4 juin : Marie Claude BONNET

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par Internet à l'adresse suivante
mairie.villecerf@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale vous accueille tous les samedis de 10h à 12h **sauf pendant les vacances scolaires.**

Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

villecerfexpress@orange.fr
01 64 24 93 08

BULLETIN MUNICIPAL N° 47

Mai 2011

Le saviez-vous ? Le Conseil Général a approuvé le plan Collège numérique destiné à l'équipement informatique des 125 collèges publics du département. Ce plan, étalé de 2011 à 2016, permettra à chaque classe d'être équipée d'un vidéoprojecteur fixe et d'un ordinateur connecté à l'Internet très haut débit pour l'enseignant. Chaque établissement bénéficiera également de six tableaux numériques permettant un enseignement adapté au projet pédagogique de chaque collège. Le Conseil Général consacrera plus de 40 millions d'euros sur 6 ans pour ce projet.

L'édito du maire adjoint...

Après un long travail de préparation en commission, vos élus ont voté, à l'unanimité, les budgets communaux lors de la séance du dernier Conseil municipal.

Nous avons fait le choix de nous projeter sur plusieurs exercices budgétaires pour maîtriser, au mieux, les financements de nos priorités au vu des capacités de la commune. Cette vision claire et pluriannuelle de la planification des travaux à engager, nous permet de préparer l'avenir avec sérénité mais aussi avec vigilance, en nous dotant d'une gestion budgétaire rigoureuse et volontaire.

Parmi les chantiers prioritaires que nous avons retenus, les travaux de la RD 218 devant les écoles et l'épicerie communale permettront de sécuriser le cœur du village, dès le mois de septembre 2011. La rénovation de notre salle polyvalente, sur deux étés, répondra aux besoins d'un lieu très fréquenté par les adhérents des différentes associations et par nos écoliers.

L'entretien des routes restera une priorité. L'automne 2011 verra également le début de la construction de l'atelier municipal dans la cour de la mairie, construction qui se terminera l'année suivante. L'amélioration de l'éclairage public sera poursuivie en 2012, année de la mise hors d'eau des toitures nord de l'église et de la sacristie.

Nos jeunes ne seront pas oubliés. La création d'un terrain à bosses au stade dès les prochaines semaines sera le prélude à l'implantation, en 2012, d'un terrain multisports. Enfin, nous procéderons, au plus tôt, à la réparation du pont de Pilliers dès que les institutions sollicitées auront validé nos dossiers de demandes de subventions.

Excellent printemps à toutes et à tous.

Jacques ILLIEN

SUR VOTRE AGENDA

• 13 mai, à 20h30, "Au fil de l'eau", feuilleton musical au bord du canal du Loing à La Genevraye

• 15 mai, brocante à Montigny

• 15 mai, à 12h30, repas des 20 ans du Foyer Rural

• 21 mai, à 19h30, concert Musiquafon sur la place de notre village

• 21 mai, à 20h45, "Et Vian, à nous trois" au foyer polyvalent de Montarlot

• 28 mai, de 9h à 12h, forum de présentation des activités des écoles au Palais des Rencontres de Champagne sur Seine

• 25 juin, kermesse de l'école

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Agnès Barbaud, Béatrice de Roys Robinson, François Deysson et Jacques Illien

Compte rendu du Conseil municipal du 29 avril 2011

- Pour les opérations de l'exercice 2010, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif qui se solde en section de fonctionnement par un excédent de 532 243,90 € et en section d'investissement par un déficit de 141 355,87 €.
- Le Conseil Municipal a également approuvé le compte de gestion dressé par le Trésorier de Moret sur Loing.
- Les taux des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ont été votés (cf encart joint).
- Le Conseil municipal a souhaité privilégier les associations villecerfoises ou locales dans l'octroi des subventions municipales. Le vote se répartit comme suit : Foyer Rural (5 000 €), l'Envol (1 000 €), aide aux transports des sorties scolaires (750 €), les Amis de la Roche du Sault (320 €), les Amis de Karen, Mémoire de la Résistance, Secours Catholique, Secours Populaire, Sophie Adam, Chasseurs de Villecerf et ARBG (100 € chacune), AHVOL, CRDMA Archéologie, Croix Rouge et Environnement Bocage Gâtinais (75 € chacune) soit un montant total de 8 070 €.
- Les budgets primitifs, pour l'année 2011, équilibrés en recettes et en dépenses pour un montant de 1 052 077,90 € en fonctionnement et pour 416 455,87 € en investissement, ont été adoptés, à l'unanimité.
- Certains agents peuvent être amenés à faire des heures supplémentaires dans le cadre de leurs activités professionnelles. Le Conseil municipal a pris une délibération pour encadrer ces heures.
- Par délibération, le régime indemnitaire a été instauré pour les agents de notre commune. Il est constitué d'une part fixe, identique pour tous et calculée en fonction du temps de travail de l'agent et d'une part variable calculée à partir de 6 critères (*améliorer ses compétences et connaissances professionnelles, atteindre ses objectifs individuels / avoir le sens du Service Public / effectuer un travail soigné et faire preuve de constance / montrer une réelle autonomie dans les tâches proposées / savoir communiquer avec ses collègues / savoir faire preuve d'initiative*). Le régime indemnitaire sera versé mensuellement à chaque agent à partir du 1^{er} juin 2011.
- Le Conseil municipal a validé les conclusions de la commission des affaires scolaires concernant les tarifs des services applicables en septembre 2011. Les demandes des parents d'élèves relatives à la mise en place de tarifs dégressifs pour la garderie et pour l'étude ont été entendues. Désormais, l'échelle de dégressivité existant pour la restauration scolaire (-4,59% pour le 2^{ème} enfant et -18,96% à partir du 3^{ème}) sera appliquée à l'ensemble des tarifs initiaux pour lesquels une augmentation uniforme de 2,10 % a été votée.
- Le marché de restauration scolaire attribué à OCRS arrive à expiration en juin. Il convient donc de procéder aux appels d'offres nécessaires suivant la Loi des marchés publics. En tout état de cause, une éventuelle augmentation des tarifs du concessionnaire retenu ne serait pas répercutée sur les tarifs proposés.
- L'évolution des textes législatifs en matière d'urbanisme contraint toutes les communes à adapter leur POS ou leur PLU aux nouvelles règles d'urbanisme. Deux délibérations ont donc été prises pour entériner les éléments fondant l'institution du permis de démolir et la déclaration préalable relative à l'édification de clôture sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Avant de se prononcer favorablement sur l'installation d'un défibrillateur dans la commune, le Conseil municipal souhaite avoir des informations complémentaires notamment en termes de responsabilités. Le Conseil municipal retient la proposition d'inviter le Major Scacco qui commande le SDIS de MORET lors d'une prochaine réunion.

• Le conseil municipal a choisi l'adresse <http://www.villecerf.fr> comme nom de son futur site Internet.

• L'ARBG, Association pour la Réflexion sur la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) du Bocage Gâtinais avance dans sa réflexion. Trois régions (*Ile de France, Bourgogne et Centre*) sont concernées. Cinq objectifs de développement ont été retenus et la création d'un poste d'agent de développement du parc a été décidée pour 2012. Enfin, l'établissement d'une charte devrait permettre la création de ce parc en 2014, cela après de nombreuses années de travail.

• La Seine et Marne est concernée par la prospection de pétrole et de gaz de schiste par fracturation hydraulique. Ce processus d'extraction, extrêmement complexe risque d'engendrer des conséquences environnementales particulièrement néfastes (*pollution des eaux, de l'air et des sols, consommation d'eau considérable pour la fracturation, émissions de gaz carbonique, destruction du paysage*) et de générer des risques graves pour notre santé. L'absence de réelles certitudes sur les techniques d'extraction du pétrole et du gaz de schiste doit entraîner la mise en oeuvre du principe de précaution, tout en cherchant à approfondir les connaissances et la recherche. Une mention a déjà été adoptée lors du Conseil communautaire du 26 avril 2011. Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité moins une abstention, une délibération visant notamment à décréter un moratoire d'urgence sur tous les forages d'exploitation prévus en Ile de France.

Urbanisme : de nouveaux formulaires

Un récent arrêté ministériel crée un nouveau formulaire de déclaration préalable visant à simplifier les démarches des usagers concernant la réalisation de travaux et constructions *non soumis à permis de construire*. Dorénavant, lorsque les travaux entrant dans le champ de la déclaration préalable portent sur une maison individuelle ou ses annexes, le pétitionnaire pourra utiliser le formulaire correspondant enregistré sous le numéro Cerfa 13703*01. Ce formulaire peut être rempli et enregistré en ligne à l'adresse <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml>.

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a mis au point trois documents qui facilitent l'instruction des actes d'urbanisme. Il s'agit des ABC du certificat d'urbanisme, de la déclaration préalable et du permis de construire. Ces documents sont à télécharger à l'adresse http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=553.

Du côté de la CCMSL

- Besoin d'un coup de pouce pour partir en vacances ? Le dispositif "*Sac Ados 2011*" vous propose un soutien matériel et financier ainsi qu'un accompagnement dans la préparation de votre voyage. Le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 23 ans domiciliés en Seine-et-Marne. Randonnée ou détente, escalade ou farniente, ville, plage ou montagne... Il peut vous aider à partir quelles que soient vos envies de vacances. Le séjour doit comprendre 4 jours et 3 nuits au moins en France ou dans un des pays de l'Union européenne, et se dérouler de manière totalement autonome. Le départ se fait au minimum à deux personnes. Un animateur du Centre Social Moret Seine & Loing vous accompagnera dans la préparation/rédaction de votre projet : choix de la destination, mode de transport, type d'hébergement, budget nécessaire... Cette opération est proposée par l'association Vacances ouvertes et financée par le Conseil Général de Seine-et-Marne, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Informations au 01 64 70 63 07 ou par mail à vie.sociale@ccmsl.com.
- Le lundi 16 mai, dans la salle de l'accueil périscolaire de notre école, la CCMSL organise une action "Livre pour la petite enfance" destinée aux assistantes maternelles de notre commune.